



Commune de Villarzel

Séance du Conseil général du 19 juin 2023

Présidence : Mme Jocelyne Pfander

Secrétariat : Mme Marie Rossier

Mme J. Pfander ouvre la séance à 20h03 et salue les membres présents de la Municipalité et du Conseil général, elle salue également la présence de Mme Ludmila Glisovic pour la presse.

La Présidente nomme 2 scrutateurs pour la séance, MM Robert Bersier et Urs Gfeller.

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption du PV de la dernière séance
3. Démissions, admissions, assermentations
4. Nomination du bureau du Conseil selon article 8 du règlement
5. Nomination d'un-e nouveau-ille membre de la commission de gestion et des finances
6. Préavis 1-2023 : Comptes 2022
7. Préavis 2-2023 : Adoption des statuts de l'ASIPE
8. Préavis 3-2023 : Crédit d'études RC 609
9. Communications de la Municipalité
10. Divers et propositions individuelles

1. Appel

Membres du Conseil : 34 membres sont présents, 13 membres sont excusés et 1 personne est absente.

Le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Les 5 municipaux, sont aussi présents, ainsi que Mme S. Terrin notre boursière.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 09.12.2022

Le document est soumis au vote et adopté à l'unanimité, avec 0 abstention et une remarque de Mme Claire-Lise Bonjour, qui demande d'ajouter la présence de ses filles lors de l'assemblée.

3. Démissions / Admissions / Assermentations :

M. Georges Brochet est assermenté.

4. Nomination du bureau du Conseil selon article 8 du règlement

Mme N.Hennard prend la parole pour l'élection du.de la Président.e, personne ne souhaite se présenter à ce poste, Mme Jocelyne Pfander accepte un nouveau mandat et est réélue par acclamation.

Mme Nadia Barthlomé absente ce soir, est également d'accord de continuer au poste de vice-présidente, elle est réélue à l'unanimité, les scrutateurs actuels Nathalie Hennard et Fabien Spielmann sont réélus, ainsi que leurs suppléants M. Jean-Marc Schulé et Mme Brigitte Dumasdelage. Remerciements de la Présidente pour le travail des scrutateurs tout au long de l'année.

5. Nomination d'un-e nouveau-ille membre de la commission de gestion et des finances

M. Georges Barthlomé souhaite se retirer de cette commission. Mme Chantal Moll, actuellement suppléante souhaite devenir membre titulaire et Mme Frédérique Imberechts qui s'est proposée au préalable, est nommée au poste de suppléante.

6. Préavis 1-2023 : Comptes 2022

La parole est donnée à M. Max Blaser qui présente le préavis de la Municipalité.

Les comptes 2022 sont équilibrés. Le résultat avant amortissements est de CHF 430'294.-.

L'instabilité des marchés financier et énergétique reste une des principales préoccupations.

C'est pourquoi la Municipalité avait décidé d'amortir un emprunt de CHF 630'000.-, la dette de la Commune a donc baissé de manière importante. De même pour la consommation d'électricité pour l'éclairage des villages qui a baissé malgré le bond en avant des coûts énergétiques. Ceci grâce au changement des lampadaires.

Pour finir, M. Blaser nous transmet que l'année écoulée était une année très chargée pour les Municipaux, il y a eu plusieurs projets, qui ont demandé du temps et de l'engagement.

La parole est transmise à Mme Sylviane Terrin, boursière.

Chaque membre du conseil général a reçu l'ensemble des comptes et des documents liés aux comptes, (comme les commentaires aux comptes).

Les comptes ainsi que le bilan sont détaillés et des explications précises sont données, chapitre par chapitre.

Les comptes 2022 se soldent avec un excédent de revenus de CHF 12'964.02 (aux charges CHF 1'728'802.25 et aux revenus CHF 1'741'766.27).

Questions/Réponses :

M. Olivier Blanc : demande ce qu'est MCH2 ?

Rép. Mme S. Terrin : C'est le nouveau plan comptable fédéral qui va démarrer pour l'année 2024, budget et comptes.

M. J. Gosteli : Pas de prélèvement au fond de réserve ?

Rép. Mme S. Terrin : Il n'avait pas lieu d'être. Vu le résultat avec un excédent de produit assez important, donc il n'y a pas eu de prélèvement au fond de réserve pour faire un amortissement sur le collègue.

Mme F. Imberechts : (concernant coûts de la paroisse catholique) Pourquoi ne pas avoir utilisé les comptes de passifs transitoires, afin d'avoir chaque année le bon montant ?

Rép. Mme S. Terrin : Nous n'avions pas le montant, les décomptes arrivent parfois tardivement et je n'arrive pas à intégrer le montant dans l'année respective.

Concernant le bilan :

Total des investissements CHF 212'399.76, total des amortissements (détaillés aux comptes de fonctionnement) CHF 376'577.40.

-Diminution des investissements de CHF 164'177.64.

-Attribution au fond de réserve (excédent de produits sur l'épuration) CHF 45'330.30.

Commentaire de M. Max Blaser

Concernant le nouveau plan comptable fédéral MCH2, dès 2024 nous allons budgétiser sur ce nouveau modèle comptable. Nous sommes une commune pilote, c'est un changement important de présentation des charges et des produits.

Suite au litige de 2021-2022 avec la gérance, un appel d'offre a été fait pour la gérance des immeubles communaux et le résultat est que c'est de nouveau la même gérance car ils sont les moins cher.

Il n'y a pas d'autres questions.

M. Patrice Donzallaz : donne lecture du rapport de la commission de Gestion et finances, qui s'est rencontrée le 07.06.2023 en présence de Mme Sylviane Terrin et M. Max Blaser, ainsi que le 12.06.23 pour poursuivre les délibérations.

La Commission propose d'accepter le préavis n° 1/2023, tel que présenté par la Municipalité.

La Présidente ouvre le vote.

Le Conseil général adopte les comptes 2022 tel que présentés dans le préavis. Le préavis est accepté à l'unanimité.

7. Préavis 2-2023 : Adoption des statuts de l'ASIPE

Mme Christelle Schulé présente le préavis et les points à voter, d'une part il y aura :

- point 1 : l'adhésion à l'ASIPE. Pour travailler sur cette intégration, les communes de Villarzel, Henniez et Valbroye ont été intégrées dans un CoPil avec le CoDir de l'ASIPE.
- point 2 : l'acceptation du montant du socle de base. Dû à la différence de taille des 2 associations (en terme de nombre d'élèves), il y a un écart de coûts de fonctionnement de CHF 200'000.-/an entre les 2 associations. Afin de réduire cet écart de coûts, les communes concernées se sont mises d'accord sur un « socle de base » que les communes adhérentes doivent à l'ASIPE. Soit un montant de CHF 95'156.95 pour Villarzel (selon la clé de répartition identique aux charges annuelles de l'ASIEGE).

D'autre part il y a la révision des statuts de l'ASIPE. Les points principaux, sont :

- l'intégration du préscolaire dans la gestion de l'ASIPE (2 garderies)
- La composition du Conseil intercommunal : 9 personnes au CoDir, dont pour Villarzel un délégué variable et un délégué fixe. La double majorité pour que les petites communes ne soient pas péjorées entrera également en vigueur.
- Le plafond d'endettement qui sera augmenté à CHF 60 millions.

Les Communes d'Henniez et Valbroye, ont d'ores et déjà accepté l'adhésion à l'ASIPE et les nouveaux statuts. Trey et Payerne ont accepté les nouveaux statuts. Quant aux communes de Champtauroz et Treytorrens, elles vont partir au niveau association scolaire sur le canton de fribourg.

-La phase finale à accepter sera la dissolution de l'ASIEGE.

Mme Schulé nous présente ensuite le calendrier/planning, avec les échéances clés.

Question :

Mme F. Imberechts : les CHF 95'000.- c'est à payer plusieurs fois ?

Rép. Mme Schulé : Non c'est un montant unique, le socle sera payé en 1x.

Mme Lucille Blaser : donne lecture du rapport de la commission ad'hoc.

La Commission s'est rencontrée le 07.06.2023, en présence de Mme Christelle Schulé.

La Commission propose d'accepter le préavis n° 2/2023, tel que présenté par la Municipalité.

La Présidente ouvre le vote.

Le Conseil général adopte le préavis, tel que présenté par la Municipalité.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

8. Préavis 3-2023 : Crédit d'études RC 609

M. Lionel Bussard lit le préavis 3-2023.

Objets soumis au vote :

Article 1 : La Municipalité demande au Conseil Général d'accorder un montant de CHF 70'000.- pour l'étude du projet, les autorisations et les appels d'offres en vue de la réfection de la RC 609 en traversée des localités de Sédeilles et Rossens.

Article 2 : de financer cet investissement par les liquidités courantes.

M. Robert Bersier : donne lecture du rapport de la commission.

La Commission s'est rencontrée le 12.06.2023, en présence de M. Lionel Bussard.

La Commission propose d'accepter le préavis n° 3/2023, tel que présenté par la Municipalité.

Questions :

M. J. Gosteli : CFA était le moins cher sur combien de devis ?

Rép. M. Blaser : Sur 2 et nettement moins cher.

M. F. Spielmann : Du fait qu'on fait une étude sur la traversée de Rossens, je pense qu'il faudra prendre en compte toutes les problématiques avec les arrêts de bus, les passages piétons, la sécurité en général.

M. L. Bussard : Oui nous avons pris en compte ces analyses là.

La Présidente ouvre le vote.

Le Conseil général accepte, tel que présenté par la Municipalité.

Le préavis est accepté avec 2 abstentions.

9. Communications de la Municipalité**Mme Christelle Schulé :**

-La collaboration au sein du CoDir avec l'ASIPE se passe très bien, des groupes de travail sont en cours.

-La sortie des aînés est en cours de préparation, elle est prévue pour octobre, nous allons renouveler la sortie des nouveaux citoyens, qui aura lieu normalement en septembre.

M. Xavier Nicod :

- La « ZSP » (Zone site protégé autour de l'église de Villarzel), la 1^{ère} phase va débiter très prochainement (mise à l'enquête) installation du chauffage à pellets, la 2^{ème} phase prévue en 2024, nécessitera une demande de crédit, mais actuellement nous sommes sur une recherche de fonds en collaboration avec le Canton et l'association du 800^e.

-Remercie l'équipe des Amis du refuge.

M. Lionel Bussard :

-Informe qu'un employé de la déchetterie a retrouvé dans une benne des cartouches d'armes à feu, celles-ci n'ont rien à faire à la déchetterie, elles doivent être déposées à la police.

M. Alain Renaud, Vice-Syndic :

-Information officielle : La qualité de l'eau contrôlée par le Canton est affichée au pilier public, tout est conforme.

-M. Renaud nous fait un point de situation concernant la STEP régionale EMB (épuration moyenne broyée) : pour rappel 9 stations d'épuration vont être rabattues sur la step de Lucens, d'ici 2025.

Elle sera en fonction dès 2026, (traitement des micropolluants dès 2028).

-Notre délégué auprès de l'EMB est M. Robert Bersier.

La prochaine échéance est prévue en octobre 2023, le Conseil intercommunal devra valider le préavis pour construire la STEP et approuver le règlement concernant le financement.

Question :

M. Olivier Blanc : La Commune d'Henniez s'est-elle ralliée au projet ?

M. A. Renaud : Non, Henniez ne se rallie pas au projet.

M. Max Blaser, Syndic :

- Récapitule 3 thématiques :

1) MCH2

2) La Péréquation : la nouvelle péréquation doit être votée la semaine prochaine au niveau des communes vaudoises. L'idée c'est d'avoir un système plus simple et plus transparent. L'objectif du Canton est que toutes les communes qui sont en-dessous du revenu fiscal standardisé arrivent à monter à 80%, cette progression sera soutenue par toutes les communes qui dépassent 100%.

- La Commune de Villarzel va perdre environ CHF 9'000.- par rapport à la situation actuelle. Pendant 2 ans cette perte sera compensée à 100% par le Canton, puis de manière dégressive les années suivantes.
- Le canton reprendra à sa charge l'entier des augmentations de la facture sociale.

3) État de situation de la ZIP de Sédeilles : Ce projet est très complexe. Depuis décembre l'élaboration d'un avant-projet est en cours (la présentation de l'avant-projet à la population a eu lieu en avril 2023).

Ce travail a permis de procéder à une estimation des coûts. Le résultat, malheureusement, est que les coûts sont trop élevés (~+1,7 mio) par rapport au plafond d'endettement fixé par la Municipalité (CHF 5,5 mio). Causes : -inflation des coûts construction, - inflation des exigences de construction pour le dépôt de bus notamment, - modification des conditions de financement.

La Municipalité ne souhaite toutefois pas abandonner ce projet de qualité. Le canton a donné son accord de participation de financement à hauteur de 50% de tous les travaux concernant l'interface des bus (soit plus de CHF 800'000.-), pour autant, la Municipalité souhaite obtenir plus de soutien de la part des différents partenaires et a engagé des négociations avec la Préfecture, la DGMR et CarPostal.

(en discussion : une subvention complémentaire de la part du Canton et un DDP pour CarPostal afin qu'ils construisent eux-mêmes leur dépôt). Actuellement le bureau d'architecte et les différents prestataires sont en stand-by.

Questions :

-M. U. Gfeller : *Si l'entreprise CarPostal finance elle-même les bâtiments, pour les places de parcs tout est remis en cause ?*

-M. M. Blaser : *Non pas du tout, on encaisserait un DDP (loyer pour mise à disposition du sol), et eux se débrouillent avec ce qu'ils font dessus. Mais on n'aurait plus d'investissement à faire et le DDP serait signé pour 50 ans.*

-Mme B. Dumasdelage : *Aura-t-on un droit de regard sur ce qu'ils construisent ?*

-M. M. Blaser : *Oui.*

-M. C. Chételat : *Est-ce que ça ne remettrait pas en cause la grande salle ?*

-M. M. Blaser : *Non car dans les négociations nous demandons au canton un subventionnement supplémentaire, comprenant entre autres la démolition de la salle actuelle.*

-Mme F. Imberechts : *Vu la situation, ne serait-ce pas le moment de se pencher sur un projet de grande salle plus raisonnable, de moins grande envergure ?*

-M. M. Blaser : *Oui, nous avons déjà redimensionné le projet à la baisse 2x, mais finalement il n'y a pas de raison que la salle soit au final plus petite que la salle actuelle, ce n'est pas à la communauté à payer pour d'autres éléments qui seront profitables à tout le monde.*

-M. S. Morattel : *Quel est actuellement le plus gros poste de dépense, la grande salle ?*

-M. M. Blaser : *Oui c'est la grande salle, avec les places de stationnement et les abris PC.*

10. Divers et propositions individuelles

M. G. Morattel : *La Municipalité n'a plus aucune compétence pour accepter des travaux de minimes importance, pourquoi tout transmettre au service technique ? Vous incitez les gens à ne pas annoncer leurs travaux, ça me dépasse que la Municipalité n'ait plus aucune compétence pour ça.*

M. X. Nicod : *Nous sommes conscients de la problématique et de la complexité, mais je ne peux pas ne pas en parler au service technique, c'est la procédure.*

Mme C-L. Bonjour : *Je propose de déplacer le radar mobile qui est à Villarzel à la hauteur du poids public dans le contour, les gens ne roulent pas vite. Peut-on le mettre à d'autres endroit dans la Commune, comme par exemple à la route des Sauges ?*

M. L. Bussard : *J'ai pris note.*

Mme F. Imberechts : Remercie la Commune et Philippe Cachin pour les travaux du chemin vers la Scie, Merci, le résultat et vraiment bien.

M. P. Donzallaz : l'Association culturelle organise ce samedi une animation vers l'église, avec concert et repas.

M. C. Chételat : vous avez reçu les flyers pour les terrasses de l'été, n'hésitez pas à venir.

Agenda :

-pour le Bureau du Conseil : Votations 22.10, 26.11, 3.03.24 et 9.06.24.

-pour le Conseil Général : Assemblées le 11.09 (réserve) et 8.12 avec le souper.

(L'éventuelle sortie du 12.09 au Grand Conseil à Lausanne n'aura pas lieu, faute de participants).

-pour les commissions : Séances 23.08 et 22.11.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente lève la séance à 21h55.

Lu et approuvé

Villarzel le

La Présidente :



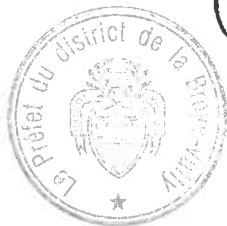
Jocelyne Pfander



La secrétaire :



Marie Rossier



Villarzel
~~Payerna~~, le 08.01.2024

Le Préfet du district
de la Broye-Vully